

**DELIBERATION**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 27  
Pouvoirs : 5  
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 05 Septembre 2017

Le 11 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (pouvoir Marie-Christine THEVENET), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX (pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE

**OBJET : FINANCES – BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2017 – ADMISSION EN NON-VALEUR**

Mme Brigitte COULON, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente chargée des Finances, indique que M. le Trésorier de Trévoux a présenté deux demandes d'admission en non-valeur suite à l'impossibilité de recouvrer une créance pour un montant global de 22,69€ qui se détaille de la manière suivante :

Budget	Montant à recouvrer	Année de la créance	Tiers redevable	Référence du titre	Motif de la présentation
BUDGET PRINCIPAL 2017	0.02€	2017	EDF COLLECTIVITES	50	Inférieur au seuil de poursuite
BUDGET ANC 2017	22.67€	2014	CHAUVIN Didier	56	Inférieur au seuil de poursuite

Il est donc proposé au conseil d'admettre ces sommes en non valeurs pour chacun des budgets considérés.  
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ **Décide** d'admettre en non-valeur la somme de 5 250 € à prendre sur le compte 6541.

Budget impacté	Montant à recouvrer	Imputation budgétaire	Tiers redevable	Référence du titre	Motif de la présentation
BUDGET PRINCIPAL 2017	0.02€	6541-0200	EDF COLLECTIVITES	50/2017	Inférieur au seuil de poursuite
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2017	22.67€	6541-8103	CHAUVIN Didier	56/2014	Inférieur au seuil de poursuite

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170911-2017C88-FI  
Affichage le :

1 5 SEP. 2017

1 5 SEP. 2017

A Trévoux, le 11/09/2017

**Le Président,**  
**Bernard GRISON**


